

QUESTION ECRITE

**Coût des absences et charge de travail supplémentaire pour le personnel communal**

Lors de notre séance du 27 juin nous débattions brièvement des jours d'absence du personnel communal. Suite à la réponse de M. le Maire

Le groupe libéral-radical souhaite avoir des précisions au sujet des éléments suivants

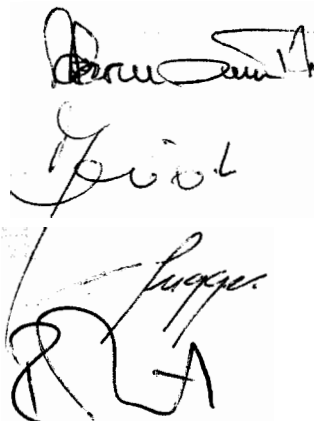
Quelle est la charge financière réelle pour l'année 2004 ? Plus précisément

- Quel est le délai d'attente pour que l'assureur perte de gain rentre en action ?  
L'assureur perte de gain va-t-il augmenter sa prime annuelle ? Ceci du fait des nombreux cas lourds et si oui, de combien en francs et en pourcentage ?
- Quel est le coût à la charge de la commune par rapport au délai d'attente ?  
Quel est le coût des heures effectuées par le personnel auxiliaire engagé pour remplacer les personnes absentes et celui des heures supplémentaires effectuées par les employé(e)s de la commune pour assurer le suivi ?

Comment sont gérées ces absences par le personnel qui supporte ces charges de travail supplémentaires ? Plus précisément :

- Quelle est l'ambiance sur le lieu de travail ?
- Risque de stress, fatigue ou de surmenage pour les personnes présentes ?

Nous vous remercions pour votre diligence et vos réponses.



Pour le groupe PLR  
Christophe Egger

